## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents :

Nb. de représentés: 10

Nb. d'absents:

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

#### **AFFAIRE Nº 29/1346:**

denrées MAPA "petits lots" achat de alimentaires - Lots 1 - 8 -24 - 61, autorisation de signature

#### **ETAIENT PRESENTS:**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Héléna, BEDIER Pascaline, **GOBALOU** Corine, BOYER Marie ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

## REPRESENTE (S):

(par MM. **TEVANEE** Jean François Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

### ABSENTS:

MM. AHO NIENNE Sandrine. NARIA Olivier. ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

> Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



2023 5/10/2023

# Affaire n°29/1346: MAPA "petits lots" achat de denrées alimentaires - Lots 1 - 8 -24 - 61, autorisation de signature.

Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure adaptée (procédure des « petits lots » de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique) pour la fourniture de denrées alimentaires (lots n°1, 8, 24 et 61).

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le Mardi 25 Avril 2023 au journal local Le QUOTIDIEN avec une date limite de remise des offres fixée au Vendredi 19 Mai 2023.

Les marchés deviennent exécutoires à compter de leur notification. Ils sont conclus pour une durée ferme de UN (01) an. Ils s'exécutent par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeur sans minimum et avec un maximum sur le fondement des articles R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

L'Acheteur a constaté lors de sa séance d'ouverture des plis du jeudi 25 Mai 2023 l'absence de candidatures pour les lots suivants :

N° du lot	Désignation des fournitures	Montant minimum annuel (€ T.T.C)	Montant maximum annuel (€ T.T.C)
08	Fromages	Sans	80.000,00
61	Stick et/ou en coupelle individuelle	Sans	30.000,00

L'Acheteur a décidé lors de sa séance de réexamen et de décision du mardi 08 Août 2023 de choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation la valeur technique (coefficient 60) et la valeur économique (coefficient 40) l'offre suivante :

N° du lot	Désignation des fournitures	Montant minimum annuel (€ T.T.C)	Montant maximum annuel (€ T.T.C)	Attributaire du marché
24	Jus de fruits sans sucre ajouté	Sans	65.000,00	Royal Bourbon Industries

Lors de sa séance du vendredi 25 Août 2023, l'Acheteur a décidé de déclarer sans suite pour absence d'offre recevable le lot suivant :

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20231023-29-1346-DE Date de télétransmission : 26/10/2023 Date de réception préfecture : 26/10/2023

N° du lot	Désignation des fournitures	Montant minimum annuel (€ T.T.C)	Montant maximum annuel (€ T.T.C)
01	Autres conserves	Sans	80.000,00

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer le marché correspondant sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE

Michel FONTAINE